

FDSEA DE LA SOMME

FDSEA CONSEIL



Présentation OPA

La Fdsea de la Somme fédère 60 % des chefs d'exploitations agricoles du département. Elle repose sur un maillage territorial composé de 22 syndicats territoriaux constitués. Son conseil d'administration comporte un collège représentant les territoires, un collège représentant les sections, commissions et filières, un collège départemental, et réserve un nombre de représentants garantis à Jeunes Agriculteurs. L'équipe administrative repose sur plusieurs services, dont le pôle syndical et le pôle de services spécialisés FDSEA Conseil.

Éléments de langage

- Défense
- Animation
- Conseil
- Service
- Formation

Quelles offres pour les jeunes installés

La FDSEA propose aux jeunes un appui de leur parcours à l'installation, depuis la phase de réflexion pré-installation jusqu'au cours des premières années après l'installation. Elle accompagne tous les jeunes installés et/ou futurs installés, avec un appui particulièrement renforcé pour les adhérents de Jeunes Agriculteurs.

Avant l'installation : adhérer à Jeunes Agriculteurs ouvre l'accès aux services, permanences et formations de la FDSEA. FDSEA Conseil propose une réduction **supplémentaire** de 20% sur le tarif des services inhérents à la présence du jeune : fiches de paie du salarié, création de société, convention de mise à disposition, analyse des baux existants, rédaction de baux...

Après l'installation : adhérer à Jeunes Agriculteurs permet d'adhérer à la FDSEA avec un montant de cotisation réduit durant plusieurs années, et une remise complémentaire sur les services FDSEA Conseil.

Adhérer à la Fdsea

Après l'installation, la FDSEA propose une cotisation à tarif privilégié pour le jeune au cours de ses premières années d'installation. Cette remise s'effectue sur la « part » du jeune dans l'entreprise adhérente (l'intégralité pour une installation totale en forme individuelle, la surface d'installation en cas d'installation sur une structure avant mise en société, la quote-part en cas de reprise de parts sociales au sein d'une société, le tout sur déclaration du Jeune).

| | Jeune installé | | Jeune installé adhérent JA | |
|--|----------------|-------|----------------------------|-------|
| | Taux | Durée | Taux | Durée |
| Remise sur cotisation | 30 % | 3 | 50 % | 3 |
| Remise complémentaire sur services FDSEA Conseil | - | - | 20 % | 3 |

Accéder aux services FDSEA / FDSEA Conseil



Les permanences : Fiscalité et sociétés
Droit rural
Droit social

Les formations : Le statut du jeune entre école et installation
La préparation de l'installation (baux, cumuls, ...)
La PAC et la conditionnalité (Telepac...)

Les services FDSEA Conseil :

Social : fiches de paie, contrat de travail, embauche, rupture, Prud'Hommes

Foncier : baux, calculs de fermage, analyse de conventions éoliennes et de protocoles d'expropriation...

Gestion de l'entreprise : création et vie des sociétés

Fiscal : analyse des incidences fiscales des projets

Affaires : analyse de contrats, contestations, litiges, créances

+ D'informations :

Contact : FDSEA DE LA SOMME / Samuel DECERF

Mail : samuel.decerf@fdsea80.fr

Site Internet : www.fdsea80.fr

Rédaction : nov 2018

Mise à jour : juillet 2020